

## **IRATI INTERNATIONAL HOLDINGS**

E.U.R.L

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

AU CAPITAL DE 757 800 €

Siège social : 24 Rue Ginoux

75015 PARIS

RCS 790 491 864

### **PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2021 STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN et le 15 juin à 15 heures, Monsieur PAICHEUR Pascal est associé unique et seul gérant de la société IRATI INTERNATIONAL HOLDINGS, EURL au capital de 757 800 € divisé en mille cinq cent deux (1 502) parts de sept mille cinq cents (7 500) euros chacune, dont le siège social est 24 Rue Ginoux 75015 PARIS, immatriculée sous le n°790 491 864 RCS.

APRES AVOIR EXPOSE QUE :

En sa qualité de gérant, l'associé unique a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 Décembre 2020.

A PRIS LES DECISIONS CI APRES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020,
- L'affectation des résultats,
- La constatation des conventions visés à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.

L'associé unique a, en conformité des dispositions de l'article L.223-31, alinéa 2, du Code de Commerce, pris les décisions suivantes :

#### **TEXTE DES DECISIONS**

##### **PREMIERE DECISION**

L'associé unique, gérant, arrête le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, tels qu'il les a établis, et qui font apparaître, pour ledit exercice, un bénéfice de 655 951 €.

## DEUXIEME DECISION

La gérance décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la manière suivante :

<b>Bénéfice 2020 :</b>	<b>655 951 €</b>
- Distribution de dividendes :	75 000 €
- Affectation en réserve légale :	8 709 €
- Affectation en report à nouveau :	572 242 €

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

*Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants :*

	Revenus ouvrant droit à abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Exercice 2019	75 000 €	-	-
Exercice 2018	66 466 €	-	-
Exercice 2017	-	-	-

## TROISIEME DECISION

PAICHEUR Pascal déclare qu'aucune convention visée par l'article L223-19 du code de Commerce n'a été conclue par la société au cours de l'exercice 2020.

## QUATRIEME DECISION

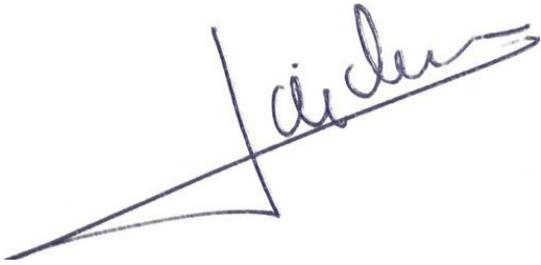
PAICHEUR Pascal précise qu'il a perçu un revenu de gérance majoritaire de 101 515 €.

La société a pris en charge au titre des charges sociales du gérant majoritaire qui se sont élevées à 91 175 €.

## DERNIERE DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs à la Gérance et/ou au porteur des présentes pour accomplir ou faire accomplir toutes les formalités légales et administratives.

Pascal PAICHEUR  
Gérant et associé unique

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Paicheur', written over a diagonal line that extends from the bottom left towards the top right.

## IRATI INTERNATIONAL HOLDINGS

E.U.R.L

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

AU CAPITAL DE 757 800 €

Siège social : 24 Rue Ginoux

75 015 PARIS

RCS CRETEIL B 790 491 864

EXTRAIT DU TEXTE DES DECISIONS ADOPTEES

DU 15 JUIN 2021

APPROUVANT LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

### DEUXIEME DECISION

La gérance décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de la manière suivante :

	<b>Bénéfice 2020 :</b>	<b>655 951 €</b>
-	Distribution de dividendes :	75 000 €
-	Affectation en réserve légale :	8 709 €
-	Affectation en report à nouveau :	572 242 €

*Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants :*

	Revenus ouvrant droit à abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Exercice 2019	75 000 €	-	-
Exercice 2018	66 466 €	-	-
Exercice 2017	-	-	-

### DERNIERE DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs à la Gérance et/ou au porteur des présentes pour accomplir ou faire accomplir toutes les formalités légales et administratives.

Certifié sincère et véridable,  
La gérance,  
PAICHEUR Pascal